

République Tunisienne

Qair

**Projet de réinstallation d'une centrale
photovoltaïque de 237 MWc à Khobna – Sidi Bouzid**

**PLAN DE RESTAURATION DES MOYENS DE
SUBSISTANCE LIES AU SITE DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE**



Version Provisoire A

22/10/2025



ASF Consulting
Your Sustainability Partner

8 Résidence Essafa Ennasr 2 2001

Ariana Tunisie

Awatef.siala.fourati@asfconsulting.org

www.asfconsulting.org



Table des matières

1	Introduction.....	1
2	Description du site de la centrale.....	1
3	Rappel sur le profil socio-économique de la zone.....	4
4	Identification des biens, des revenus et des personnes affectées par le site de la centrale	4
4.1	Pertes identifiées :	4
4.1.1	Perte de structures	4
4.1.2	Perte d'accès temporaire aux pâturages	6
4.1.3	Perte de sources de revenus	6
4.2	Personnes Affectées par le Projet.....	6
5	Consultations des parties prenantes et de la PAP :.....	7
6	Stratégie de compensation et de restauration des revenus	7
7	Mesures de restauration.....	8
7.1	Compensation financière.....	8
7.2	Assistance technique à la restauration des revenus	8
8	Mise en œuvre.....	8
8.1	Responsabilité	8
8.2	Calendrier de mise en œuvre	8
8.3	Ressources nécessaires pour la mise en œuvre	8
9	Suivi et évaluation	9
9.1	Visites régulières sur site.....	9
9.2	Vérification de la reconstruction et remise des biens	9
9.3	Indicateurs de succès	9
10	Budget.....	9
	Annexes	10
	Annexe 1 - Photos prises lors de la visite du 29/09/2025.....	10
	Annexe 2 - Compte rendu des consultations avec le propriétaire des cabanes	10

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau des coordonnées des enclos et des cabanes.....	5
Tableau 2 : Données socio-économiques de la PAP	6
Tableau 3 : Estimation du budget	9

Liste des figures

Figure 1 : Carte de la piste d'accès au site de la centrale	2
Figure 2 : Carte descriptive du projet.....	3
Figure 3 : Localisation des cabanes et enclos dans le site de la centrale.....	5
Figure 4 : Photos d'une des cabanes affectées : entre avril et septembre 2025	6

1 Introduction

Le présent Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS) concerne les personnes affectées par le site de la centrale solaire photovoltaïque de Khobna, située dans la délégation de Mezzouna, Gouvernorat de Sidi Bouzid. Il se base sur le Cadre d'Acquisition des Terres et de Réinstallation (CATR) du projet (centrale et ligne de transport d'électricité), qui a identifié les pertes et a proposé une stratégie de compensation.

Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale tunisienne de transition énergétique et comprend la construction d'une centrale photovoltaïque sur un terrain d'environ 267,7 hectares appartenant à l'État. L'emprise directe du projet ne comporte aucune habitation permanente, seules quelques cabanes pastorales sont présentes et constituent l'objet du présent PRMS.

Le PRMS a pour objectif de définir la stratégie d'identification et d'évaluation des pertes ainsi que les mesures proposées pour compenser les pertes et restaurer les moyens de subsistance des PAP touchés, conformément aux standards nationaux et internationaux applicables (BERD, BEI, SFI). Il s'applique aux personnes affectées par la perte de biens **sur le site de la centrale** et des revenus associés.

Ce document vise à :

- Identifier les pertes subies par les PAP,
- Définir les mesures de compensation et de restauration des moyens de subsistance,
- Garantir un suivi et une évaluation efficaces de la mise en œuvre des mesures.

Le présent plan vient compléter le CATR en précisant les mesures spécifiques de restauration pour les structures affectées sur le site de la centrale.

2 Description du site de la centrale

Le site du projet de la centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 237 MWc est localisé dans la zone de Khobna, au lieu-dit El Hamila, à la limite administrative entre les délégations de Menzel Habib (gouvernorat de Gabès) et Mezzouna (gouvernorat de Sidi Bouzid). Il se situe à environ 13 kilomètres à l'ouest de la ville de Menzel Habib et à près de 75 kilomètres au sud-est de Mezzouna.

Le terrain d'implantation couvre une superficie totale de 267,7 hectares, faisant partie d'une parcelle plus vaste, identifiée sous le titre foncier n°59337, d'une surface globale de 1 126 hectares. Le site est également situé à environ 8 kilomètres à l'est du village de Sidi Mansour.

L'accès principal se fait par une piste de 2.65 kilomètres à l'est du site, depuis la route C205 reliant la sortie Skhira de l'autoroute A1 au village de Sidi Mansour. Le raccordement au réseau national de transport d'électricité est prévu par une ligne haute tension de 225 kV, longue de 45 kilomètres, reliant le poste PDL 225/33 kV situé sur le site au poste électrique de Meknassy.

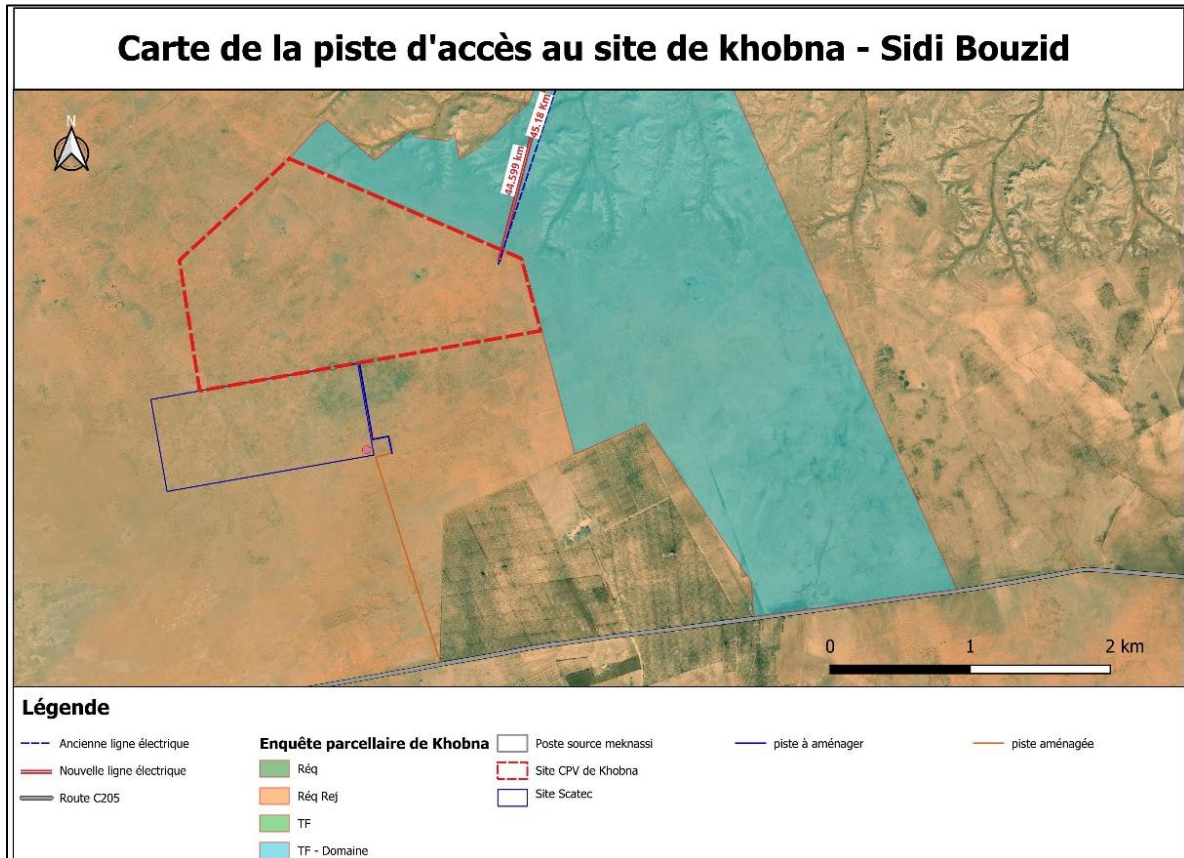


Figure 1 : Carte de la piste d'accès au site de la centrale

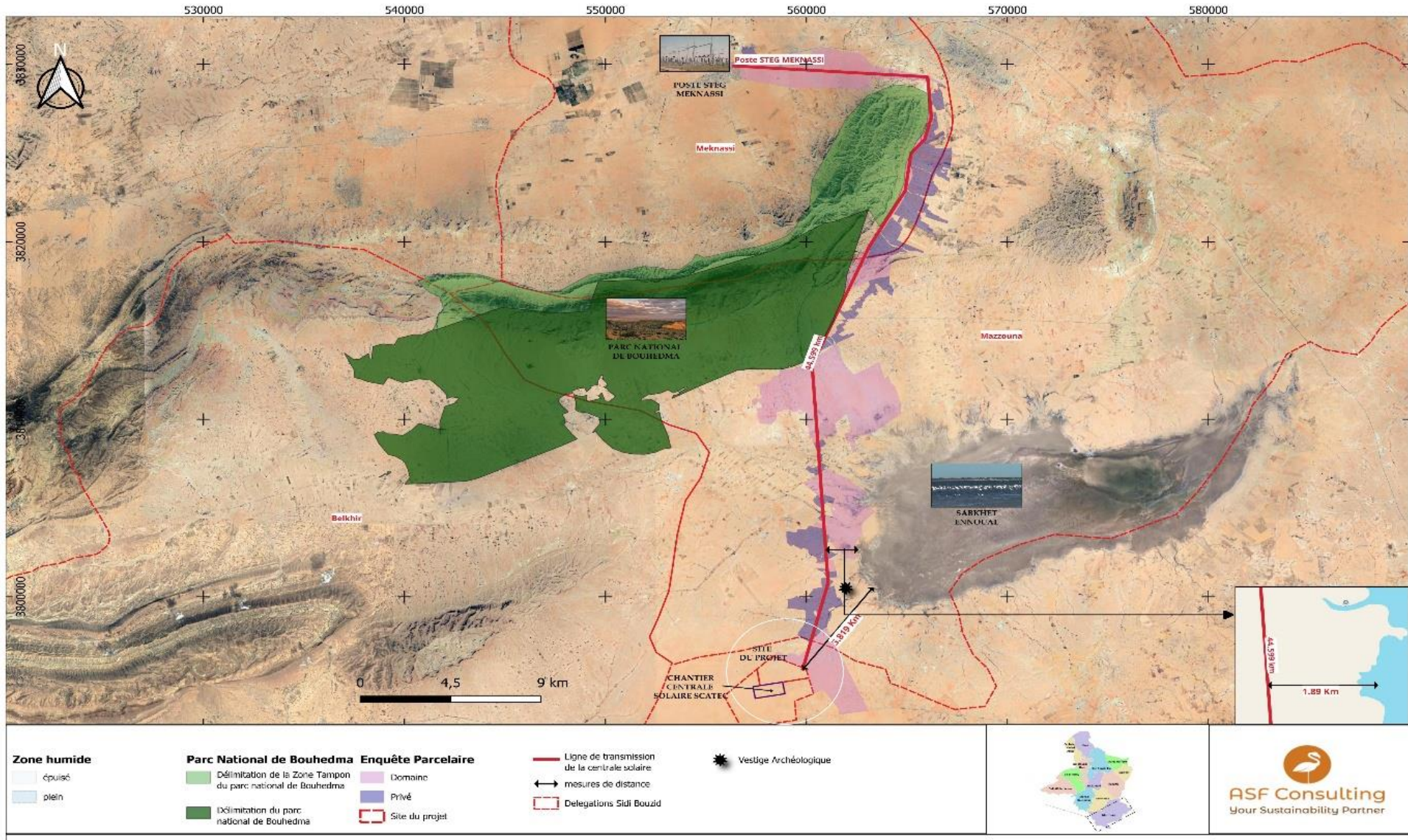


Figure 2 : Carte descriptive du projet

3 Rappel sur le profil socio-économique de la zone

Le projet est situé dans le gouvernorat de Sidi Bouzid, au centre-ouest de la Tunisie, une région à forte vocation agricole. Couvrant 7 405 km² et regroupant environ 430 000 habitants, le Gouvernorat présente une structure économique dominée par l'agriculture, qui mobilise plus de 40 % de la population active, suivie par les services et l'industrie manufacturière. Ce contexte traduit un territoire essentiellement rural, où l'économie repose sur l'exploitation des ressources naturelles locales et les activités agricoles familiales.

La zone d'implantation du projet se trouve dans la délégation de Mezzouna, qui s'étend sur 1136 km² et compte environ 27 748 habitants selon le recensement de 2024, avec une densité faible (24 habitants/km²). La population est jeune (27 % de moins de 15 ans) et connaît une croissance modérée (1,1 % par an). Le tissu social est caractérisé par des ménages à revenus modestes, vivant principalement de l'agriculture et de l'élevage extensif. Les localités proches du site, Khobna au Nord du site et Sidi Mansour au sud-ouest du site, regroupent de petites communautés rurales dispersées et disposant d'un accès limité aux services sociaux de base.

Sur le plan économique, l'agriculture reste le principal moteur local, dominée par les cultures d'oliviers, d'amandiers et de maraîchage en sec, complétées par l'élevage ovin et caprin. L'activité industrielle demeure faible dans la délégation, tandis que le commerce local reste limité et orienté vers les produits agricoles et de consommation courante. La main-d'œuvre disponible est majoritairement rurale et polyvalente, avec un potentiel mobilisable pour les activités de construction et d'exploitation du projet.

La présence de centres de formation professionnelle à Sidi Bouzid et Mekkassy permet de soutenir l'employabilité locale, notamment pour les postes techniques et semi-qualifiés. Enfin, les infrastructures et services (routes, hébergement, restauration) demeurent restreints dans la zone immédiate du projet, mais les centres urbains de Mezzouna et Mekkassy peuvent servir de pôles de soutien logistique.

Ainsi, le milieu socio-économique de la zone d'étude se caractérise par un contexte rural, à dominante agricole, avec une population jeune, active et disposant d'un potentiel d'intégration dans les retombées socio-économiques du projet.

4 Identification des biens, des revenus et des personnes affectées par le site de la centrale

4.1 Pertes identifiées :

4.1.1 Perte de structures

Le site abrite 4 cabanes appartenant à un seul propriétaire :

- Une grande cabane d'environ 200 m², construite en bois et en fer ;

- Trois petites cabanes d'environ 10 m² chacune, construites en roseaux, associées à des enclos pour bétail (chèvres et moutons).

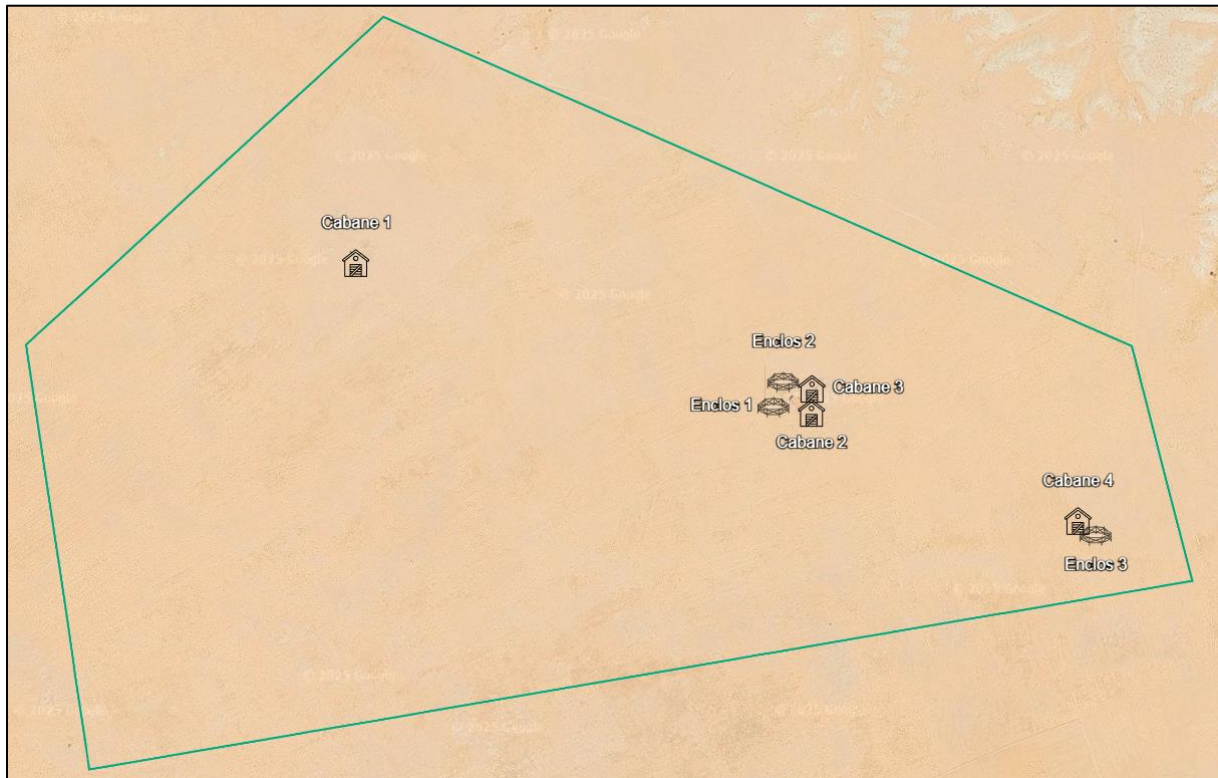


Figure 3 : Localisation des cabanes et enclos dans le site de la centrale

La localisation des structures a été relevée à l'aide d'un GPS lors de la mission de terrain. Les coordonnées exactes sont reportées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Tableau des coordonnées des enclos et des cabanes

Référence Cabane	Y (Coordonnées UTM - Carthage Zone32)	X (Coordonnées UTM - Carthage Zone32)	Latitude (degré décimal WGS84)	Longitude (degré décimal WGS84)
Cabane 1	558216,25	3795656,43	34,305	9,633
Cabane 2	559192,12	3795363,16	34,302	9,644
Cabane 3	559198,68	3795374,96	34,302	9,644
Cabane 4	559227,65	3795379,06	34,302	9,644
Enclos 1	559237,55	3795381,07	34,302	9,644
Enclos 2	559846,24	3795075,59	34,299	9,651
Enclos 3	559844,8	3795085,08	34,299	9,651

L'activité de pâturage n'est pratiquée que pendant environ trois mois par an (mars, avril, mai), en période de pluie et de disponibilité de l'herbe.



Figure 4 : Photos d'une des cabanes affectées : entre avril et septembre 2025

4.1.2 Perte d'accès temporaire aux pâturages

D'après les échanges avec le propriétaire des 4 cabanes, d'autres zones de pâturage sont disponibles à proximité et il peut migrer vers ces zones.

4.1.3 Perte de sources de revenus

Les revenus annuels associés au pâturage sont essentiellement la vente du bétail en groupe ou détail. Le projet ne va pas générer une perte de sources des revenus vu que les terrains de pâturage de substitution sont disponibles et gratuits, ce qui leur permettra de maintenir leurs sources de revenus.

4.2 Personnes Affectées par le Projet

Une seule Personne est Affectée par le site de la centrale soit :

- Un éleveur-propriétaire des cabanes et enclos situées sur le site de la centrale. Ces cabanes sont utilisées de manière temporaire ou saisonnière lors des activités pastorales. Elles sont mobiles et peuvent être déplacées selon les besoins.

Tableau 2 : Données socio-économiques de la PAP

Personne Affectée par le projet	
Sexe :	Homme
Âge :	45 ans
Situation familiale :	Marié avec 4 enfants
Profession et fonction sociale :	Agriculteur et membre du conseil local

	de Khobna
Biens et infrastructures :	Propriétaire de cabanes et d'enclos
	Propriétaire d'un troupeau de bétail (moutons et chèvres) de 200 têtes

Le recensement a été réalisé sur la base des visites de terrain, des appels téléphoniques et des consultations avec les autorités locales.

5 Consultations des parties prenantes et de la PAP :

Les consultations ont été menées dans le cadre de la préparation du PRMS afin de recueillir les informations nécessaires sur les pertes, les besoins et les préférences de compensation des personnes affectées.

Date	Lieu	Parties prenantes	Principaux points abordés	Actions à suivre
29/09/2025	Site de la centrale	Membres du conseil local de Khobna, propriétaire des cabanes situées dans le site de la centrale, équipe Qair, bailleurs de fonds, équipe ASF Consulting.	Les propriétaires ont pris l'initiative de déplacer leurs cabanes, qui ne servent pas d'habitation. Le pâturage reste assuré ailleurs.	Préparer le PRMS pour la centrale.
22/09/2025	Réunion téléphonique	Propriétaire des cabanes et des enclos, spécialiste sociale de ASF Consulting	Un propriétaire possède 4 cabanes : une grande (200 m ² , bois et fer) et trois petites (10 m ² , roseau), avec enclos pour moutons et chèvres. Le pâturage se fait au printemps, pendant 3 mois, selon la pluie. Il accepte toute forme de compensation.	

6 Stratégie de compensation et de restauration des revenus

Conformément aux orientations du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), la stratégie de compensation repose sur le principe du **coût de remplacement** et vise à **restaurer les moyens de subsistance** des personnes affectées.

Les principales mesures prévues incluent :

- La compensation monétaire pour les pertes de structures (cabanes, enclos, équipements) ;
- La compensation pour les pertes d'usage pastoral et de revenus liés à l'élevage ;
- Un appui logistique et technique pour la reconstruction ou le déplacement des structures ;

- Des actions d'information et de sensibilisation pour accompagner la reprise des activités économiques.

7 Mesures de restauration

Le PRMS prévoit les mesures suivantes :

7.1 Compensation financière

- Pour la perte des cabanes : compensation monétaire estimée sur la base du coût de remplacement standard, soit environ **8 000 TND** pour les quatre cabanes.
- Pour les biens contenus (enclos, outils, etc.) : compensation estimée à **6 000 TND**
Ces estimations sont basées sur des hypothèses tirées de projets similaires et pourront être ajustées après une évaluation détaillée sur le terrain.

7.2 Assistance technique à la restauration des revenus

- Appui logistique et technique pour la reconstruction ou le déplacement des structures ;
- Conseils sur le choix du nouvel emplacement des cabanes ;
- Avec l'assistance du CRDA et de l'office d'élevage, prévoir une assistance et un renforcement des capacités (de la zone et pas seulement pour la PAP) en :
 - Agro-business ;
 - Les chaînes de valeur du secteur d'élevage ;
 - Comment créer des opportunités d'emploi au niveau local et booster l'économie locale ;
 - Amélioration d'accès aux marchés.

8 Mise en œuvre

8.1 Responsabilité

Le promoteur du projet Qair Tunisie assurera la mise en œuvre du présent Plan de Restauration des Moyens de Subsistance (PRMS), à travers son équipe environnementale et sociale. Les autorités locales (Gouvernorat, CRDA, autorités compétentes) seront associées pour sa mise en œuvre. L'équipe sociale sera chargée de la coordination avec la personne affectée, du suivi de la reconstruction des cabanes et du rétablissement de leurs moyens de subsistance.

8.2 Calendrier de mise en œuvre

Les mesures de restauration seront mises en œuvre avant le démarrage des travaux de construction de la centrale, sur une période estimée à deux à trois semaines après la validation du plan et l'accord de la PAP.

8.3 Ressources nécessaires pour la mise en œuvre

- Budget de compensation prévu pour la reconstruction des cabanes et le remplacement des biens perdus ;
- Main-d'œuvre locale mobilisée pour les travaux de reconstruction ;
- Équipe sociale et technique du promoteur pour l'assistance ;
- Appui administratif et logistique des autorités locales.

9 Suivi et évaluation

9.1 Visites régulières sur site

Des visites seront effectuées par l'équipe environnementale et sociale du promoteur, en présence des autorités locales, afin de suivre la mise en œuvre des mesures de restauration.

9.2 Vérification de la reconstruction et remise des biens

À la fin des travaux, une visite conjointe (promoteur, autorités locales et PAP) sera réalisée pour vérifier la conformité des cabanes reconstruites et la restitution des biens. La conformité des restaurations et la restitution des biens seront confirmées en concertation avec les bénéficiaires.

9.3 Indicateurs de succès

- 100 % des cabanes identifiées reconstruites avant le démarrage des travaux ;
- 100 % des biens affectés remplacés ou compensés ;
- Satisfaction de la PAP

10 Budget

Le budget basé sur les pertes identifiées :

Tableau 3 : Estimation du budget

Perte	Montant estimatif (TND)
Compensation monétaire des structures (4 cabanes mobiles) ¹	8 000
Compensation monétaire des équipements (3 enclos à bétail) ²	6 000
Coût d'engagement (consultation, communication et information) et d'assistance	20 000 A la charge du promoteur
Total	34 000

¹ Une cabane = 2000DT

² Un enclos = 2000DT

Annexes

Annexe 1 - Photos prises lors de la visite du 29/09/2025



Annexe 2 - Compte rendu des consultations avec le propriétaire des cabanes

<i>Date de la réunion : 29-09-2025</i>	<i>Lieu : Site de la centrale de Khobna</i>
<i>Heure de la réunion : 16h</i>	
<i>Liste des participants</i>	
<i>Participant</i>	<i>Organisme</i>
Omar BEY	Qair group
Mohamed CHERIF	Qair group
Clément ARBIB	Qair group
Najiah KAUDEER	SFI
Marc DUFOUR	BEI
Louis COLLET	BERD
Nizar OUERTANI	ASF Consulting
Mohamed Mehdi BENCHELBI	ASF Consulting

Aroua MESTIRI	ASF Consulting
Mariem SOULA	ASF Consulting
M. M.	Propriétaire des cabanes
<i>(Ordre du jour)</i>	
Identification et confirmation des personnes affectées par le projet (PAP). Discussion sur la nature des pertes (cabanes, pâturage, enclos).	
<i>(Points discutés)</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Le propriétaire unique des quatre cabanes a confirmé être prêt à déplacer les structures. • Les cabanes ne sont pas utilisées comme habitations permanentes, mais plutôt comme abris temporaires pour le repos durant les périodes de pâturage. • D'autres zones de pâturage existent à proximité. • Les cabanes sont de type mobile et peuvent être déplacées. 	
<i>(Actions à suivre)</i>	
Préparation du PRMS	